

header

Creator : BRUSSEL - P.09 Status : REVISABLE
at : 08/04/94 08:38 GMT userid : TRAENK
Type : TELEGRAM Clearance : CLEAR Urgency : IMMEDIATE
Ref : BRUSSEL - P.09 /P09 /00402
Subject : ONU - Conseil de Sécurité Rwanda.
Reply to subm-nr :
Destinator : WASHINGTON - 1_AMBASSADEUR
Distribution list :
Copy :

ADDIS ABEBA	- #DUMMY	N
BRASILIA	- #DUMMY	N
BUENOS AIRES	- #DUMMY	N
ISLAMABAD	- #DUMMY	N
LAGOS	- #DUMMY	N
LONDEN	- AMBASSADEUR	N
MADRID	- AMBASSADEUR	N
MOSKOU	- #DUMMY	N
PARIS	- AMBASSADEUR	N
PEKING	- #DUMMY	N
PRAAG	- #DUMMY	N
RIYADH	- #DUMMY	N
WELLINGTON	- #DUMMY	N

§ 1 et 2

Visum :
Keywords :
Originator : BRUSSEL - ..MIN_CLAES

body

Situation au Rwanda continue à s'aggraver après attentat ayant coûté la vie aux Présidents rwandais et burundais.

Dix soldats belges du contingent de l'UNAMIR et un civil belge figurent parmi les victimes. Le sort d'autres compatriotes est incertain ou précaire (blessés).

Une aggravation de la violence ne peut absolument être exclue alors qu'aucune autorité rwandaise n'apparaît actuellement capable de reprendre le contrôle de la situation.

Le mandat actuel de l'ONU au Rwanda (UNAMIR/Rés. 872/873/909) ne semble pas lui permettre pas d'engager les actions armées qui seraient, le cas échéant, nécessaires pour assurer la préservation d'une zone de sécurité à Kigali et permettre l'évacuation vers cette zone des responsables politiques menacés et des ressortissants étrangers qui désirent quitter le pays.

La Belgique ne peut donc utiliser la présence sur place d'un contingent de 400 hommes incorporé à l'UNAMIR pour s'engager dans l'exécution de telles actions à objectif strictement humanitaire.

Cette situation apparaît paradoxale à notre opinion publique et deviendra impossible à justifier par le Gouvernement belge si la liste des victimes devait s'allonger. *soit*

La Belgique sollicite dès lors, avec la plus grande insistance, les autorités de votre juridiction afin qu'en leur qualité de membre du Conseil de Sécurité elles agissent dans les plus brefs délais en faveur, soit :

- d'une déclaration Présidentielle qui autoriserait les actions humanitaires ci-dessus jusqu'au retour à des conditions minimales de

s curité;

- d'une extension du mandat de l'UNAMIR ayant le même objectif.

CLAES